

ORANGES ET CITRONS

La première vente à l'encan de ces fruits a eu lieu mardi à Montréal.

La vente comportait 20,000 boîtes d'oranges et 39,000 boîtes de citrons importés d'Italie par le steamer "Jacona."

Cette première vente s'est faite à des prix avantageux pour les expéditeurs, principalement pour les oranges qui étaient en bonne condition et dont la qualité ne laissait rien à désirer.

Les citrons n'ont pas été aussi bien partagés sous le rapport des prix, bien qu'eux aussi soient arrivés en bon état. S'ils ont ouvert à des prix faibles c'est qu'une très forte consignment est attendue à New-York, car il faut noter que, comme dans les années précédentes, bon nombre d'acheteurs américains viennent s'approvisionner à Montréal aux ventes de fruits à l'encan.

Cette année encore il y avait affluence de ces acheteurs à qui des lots ronds ont été adjugés.

La vente a rapporté \$114,000, chiffre qui n'avait pas encore été atteint pour une cargaison de l'importance de celle du "Jacona."

Les oranges de Messine ont obtenu de \$2.50 à \$3.25 pour les boîtes et de \$1.00 à \$3.10 pour les demi-boîtes. Celles de Sorrente particulièrement remarquables au point de vue de l'apparence et de la qualité ont rapporté de \$2.45 à \$3.15 pour les boîtes et de \$1.15 à \$2.30 pour les demi-boîtes. Il n'y avait qu'un nombre très restreint de boîtes longues, elles ont été adjugées à \$4.10.

Les citrons de Messine, suivant choix et qualité, ont été payés de \$1.25 à \$3.10. Ceux de Sorrente ont, dans les meilleures qualités, varié de \$3.25 à \$3.50 et les Maories de \$3.40 à \$3.65.

LA LOI CONTRE L'USURE

Le projet de loi du Sénateur Dandurand pour la répression de l'usure vient d'être présenté à nouveau devant le Sénat.

Il est devenu nécessaire d'édicter des peines contre les usuriers ; des procès récents ont démontré cette nécessité.

Nous n'avons pas à revenir sur ce que nous avons dit l'an dernier au sujet du projet de loi du sénateur Dandurand, car le bill actuellement devant le parlement est sensiblement le même que celui précédemment discuté par la haute assemblée.

Nous sommes toujours de l'avis qu'une loi quelle qu'elle puisse être ne pourra jamais extirper l'usure, mais nous pensons encore que nos législateurs doivent protéger les victimes des usuriers. Toute loi qui aurait ce résultat serait un bienfait pour nombre de pauvres gens ou de commerçants dans la gêne.

LA NOURRITURE DE L'ARMÉE

Suite et fin.

Le biscuit, cet aliment défectueux et insuffisant, détesté des hommes, mais qu'il fallait bien leur imposer faute de mieux, est lui-même remplacé depuis quelques années par un produit nouveau : le pain de guerre, qui, pour l'emmagasinement, la conservation et les facilités de transport et de distribution, a tous les avantages du biscuit, mais qui, mis à tremper, gonfle et redevient du pain.

Les vivres-viande n'ont pas été moins améliorés. Les troupes seront de moins en moins suivies de ces animaux fatigués et malades que l'on abat et dépèce à la hâte, tant bien que mal, et dont la viande aussitôt mise à cuire est coriace et malsaine.